



WIPO/ACE/1/3 ORIGINAL: anglais DATE: 11avril2003

## ORGANISATIONMONDIALEDELAPROPRIÉTÉINTELLECTUELLE GENÈVE

#### COMITECONSULTATIFS URL'APPLICATIONDES DROITS

# Premièresession Genève,11 –13 juin 2003

#### SYNTHÈSEDESQUESTIO NSSERAPPORTA NTAL'APPLICATIOND ESDROITS DEPROPRIÉTÉINTELLE CTUELLE

**DocumentétabliparleSecrétariat** 

- 1. ÀsasessiontenueàGenèvedu23 septembreau1 er octobre 2002,l'Assembléegénérale del'OMPIadécidédecréerleComitéconsultatifsurl'appl icationdesdroits, chargédes questionsgénéralesd'applicationaussibiendansledomainedelapropriétéindustrielleque dansceluidudroitd'auteuretdesdroitsconnexes. LemandatduComité, quiexclutles activitésnormatives, estlimitéàl'assi stancetechnique etàlacoordination. Les objectifs duditcomitésontlessuivants :lacoordinationaveccertaines organisations et les ecteur privé pour lutter contre la contre façonet le piratage, l'éducation du public, l'assistance, la coordination envuede l'élaboration de programmes de formation aux et régionaux à l'intention de toutes les parties prenantes et l'échange d'informations sur les questions relatives à l'application des droits grâce à l'établissement d'un forumé le ctronique.
- 2. Àl'issuedecettesessiondel'Assembléegénérale,ledirecteurgénéralacrééla Divisiondel'applicationdesdroitsetdesprojetsspéciaux,chargéedecoordonnerles activitésrelativesàl'applicationdesdroitsauseinduBureauinternatio nal.Ladivision coopèreactivementavecdesorganisationsintergouvernementalestravaillantdansledomaine del'applicationdesdroitsetentretientdesrelationsaveclesadministrationscompétentesdes Étatsmembresainsiqu'avecdesorganisationsnon gouvernementales. Ellejoueaussiunrôle centraldanslacoordinationdesactivitésrelativesàl'applicationdesdroitsauseinduBureau

#### WIPO/ACE/1/3 page 2

international.OntrouveradeplusamplesinformationssurlesactivitésdelaDivisionde l'applicationdesd roitsetdesprojetsspéciauxdansledocumentWIPO/ACE/1/4intitulé "Coordination,formationetélaborationdestratégiesrelativesàl'applicationdesdroits".

- 3. Ilestàrappelerqu'aucoursdesapremière session, tenue à Genèveles 19 et 20 octobre 2000, le Comité consultatif sur la sanction des droits de propriété in dustrielle (ACE/IP) avait proposé que le Secrétariat de l'OMPI réalise quatre études, ainsi qu'il ressort du paragraphe 8.a) i) à iv) du document ACE/IP/1/3 (intitulé "Conclusi on sprésentées par le président"). À la suite de cette proposition, le Secrétariat de l'OMPI avait en voyé aux États membres et observateurs du comité précité un que stionnaire intitulé "Demande d'informations".
- 4. LeSecrétariatdel'OMPIareç uuneréponsede24 Étatsmembres, deux organisations intergouvernementaleset11 organisations nongouvernementales àcequestionnaire. Le document WIPO/CME/3 intitulé "Synthèse des que stions concernant les difficultés et les pratiques en matière des anc tion des droits" aété établipar le Secrétariat de l'OMPI sur la base de ces réponses.
- 5. CedocumentaétésoumisàlaRéuniondeconsultationsurlasanctiondesdroits.tenue septembre 2002, à la quelle ont participé des organisationsintergouvernementalesetdesorganisationsnongouvernementales.Les participants de la réunion sont convenus à l'un animité que la question de l'application des droitsdepropriétéintellectuellerevêtaitunegrandeimport anceetquel'OMPIétait particulièrementbienplacéepourapporteruneassistancetechniqueetuneformationenla matièreetcontribueràlasensibilisationdanscedomaine. Ilsontaus siencouragél' OMPIà aiderlesorganisationscompétentesàmettree nplacedesmécanismesadéquatsetefficaces d'application des droits, ou à les améliorer, en coordonnants on action avecelles. Les participantsdelaréunionontprisnotedespréoccupationsexpriméesquantauxeffetsdela contrefaçonet dupiratages u rles industries nationales et ont souligné que la lutte contre ces phénomènesétaitunsujetdepréoccupationmondiale. Ilsonttoutefoisrelevéqueseulun petitnombred'Étatsetd'organisationsavaientréponduàcequestionnairesurlequelestbasé le documentWIPO/CME/3.IlsontparconséquentencouragélesÉtatsetlesorganisations quinel'avaientpasencorefaitàcommuniquerauSecrétariatdel'OMPIlesinformations pertinentesavantle15 janvier 2003envued'examinerplusendétaillasynthè sedes questionsserapportantàl'applicationdesdroitsdepropriétéintellectuellelorsdela prochaineréuniondufuturcomité,lorsqued'autresréponsesauraientétéreçues.
- 6. PourfairesuiteàlapropositiondelaRéuniondeconsultation surlasanctiondesdroits visantàencouragertouslesÉtatsmembresetlesobservateursàcommuniquerdes informationssupplémentairessurlesquestionssoulevéesdansledocumentWIPO/CME/3,le Secrétariatdel'OMPIadenouveaudemandé <sup>2</sup>auxÉtatsmemb resetauxobservateursde

1

Circulairen° 6562del'OMPI,datéedu17 juillet 2001.

Circulaires nos 6815et6816 datéesdu17 décembre 2002.Lademanded'informationsa égalementétépubliéesurleFor umélectroniqueconsacréauxquestionsetstratégiesrelativesà l'applicationdesdroitsdepropriétéintellectuelleetlesparticipantsinscritsontétéinformésque ladatelimitepourlapriseenconsidérationdecesinformationsdanslesdocumentsde travail avaitétéreportéeau21 février 2003etquelesréponsesreçuesultérieurementétaientaussiles bienvenuesetqu'ellesseraientpubliéessurleforumélectronique.

### WIPO/ACE/1/3 page 3

répondreàcequestionnaire. Les Étatsmembres et les observateurs ontégalement été invités à communique rdes informations, le caséchéant, sur le montant des dommages - intérêts accordés et les peines en courues dans des litiges relatifs à la propriété intellectuelle. À cette occasion, le Secrétaria ta aussi informé de son intention de publier les dites informations sur le Forumé le ctronique consacréaux que stions et stratégies relatives à l'application des droits de propriété in tellectuelle.

- 7. LeSecrétariatdel'OMPIareçu16 réponsesémanantde15 Étatsmembres <sup>3</sup>et sept organisationsnongouvernementales <sup>4</sup>àlademanded'informationsrenouveléeet prorogée.Comptetenudunombrerestreintderéponsessupplémentairesreçuesa umoment del'établissementduprésentdocument,lesinformationsdisponiblesnejustifiaientpasune révisionapprofondiedudocumentdetravailétablipourlaRéuniondeconsultationsurla sanctiondesdroits.Pourcetteraison,le Secrétariatadécidé denepasincorporerles modificationsdansledocumentWIPO/CME/3etdenepassoumettrecemêmedocument sousuneformeactualiséeàlaprésenteréunion.Lesréponsesàlademanded'informations renouveléeontdoncétépubliéessurleForumélectroniqu econsacréauxquestionset stratégiesrelativesàl'applicationdesdroitsdepropriétéintellectuelle.
- Afindefaciliterlesdélibérations(voirleparagraphe 3ci -dessus)etpourdesraisons pratiques, ledocument WIPO/CME/3 estreproduit dans l'ann exeduprésentdocument, pour examenparlecomité.L'ancienneannexedudocumentWIPO/CME/3,quicontenaitlaliste -ACMECtenueàGenèvedu18au despointsdecontactdelaréuniondel'ACE/IP 20 décembre 2001 aétésupprimée et remplacée par un eliste plusrécente, quitient compte desparticipants de la Réunion de consultation sur la sanction des droits (tenue à Genève septembre 2002) et des inscriptions au Forum électronique consacréaux questionsetstratégies relatives à l'application d esdroitsdepropriétéintellectuelle.Cette nouvellelistefiguredansl'annexedudocumentWIPO/ACE/1/5intitulé" **Ouestions** concernantl'échangeélectroniqued'informations".
  - 9. Lecomitéestinvitéàprendrenotedu contenuduprésentdocumentetdes onannexe, etàformulerdesobservationsàcetégard.

[L'annexesuit]

Burundi, Colombie, Espagne, Fédération de Russie, France, Gabon, Honduras, Hong rie, Inde, Kazakhstan, Nigéria, Portugal, République de Corée, Royaume - Uniet Suisse.

Fédérationinternationaledel'industriephonographique(IFPI), s'exprimantégalementaunom delaBusinessSoftwareAlliance(BSA), Fédérationinternationaledesasso ciations de producteurs defilms (FIAPF), Fédérationinternationale del'industrie phonographique (IFPI), Unioninternationale des éditeurs (UIE), Fédérationinternationale delavidéo (IVF) et Motion Picture Association (MPA).